

MC Le Paradis des Enfants 1

142 B Route Hubert Delisle - Grande Ravine 97426 Trois Bassins



PROJET D'ETABLISSEMENT

en vigueur à partir de 2026



SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	4
PARTIE 1 – PROJET EDUCATIF	5
I- Pour les enfants	
II- Pour les parents	
III- Le travail de l'ensemble du personnel des Micro-crèches	
PARTIE 2 – PROJET PEDAGOGIQUE	6
I – PRESENTATION DES VALEURS ET DES OBJECTIFS DES STRUCTURES	
A- Principal objectif : garantir la sécurité et le développement global de l'enfant	
Assurer sa sécurité physique	
Assurer une mission de prévention	
Assurer sa sécurité affective	
Assurer des repères humains et spatio-temporels	
B- Favoriser l'éveil et la socialisation en lui permettant d'être acteur de sa journée	
C- Etablir une relation de coéducation et de confiance avec les parents	
D – L'Aménagement de l'espace	
E- Découvertes de nouveaux espaces et de partenariat	
PARTIE 3 – LES OUTILS MIS EN PLACE AU QUOTIDIEN	10
I- L'ACCUEIL : Faciliter la séparation « quotidienne » avec les parents	
A - Le premier accueil	
B - La familiarisation : favoriser l'adaptation à la crèche	
C - Déroulement de la période de familiarisation	
D- La référence	
E - Les repères	
F - Les échanges et les transmissions avec la famille	
G – L'Equipe	
H - Présentation de l'équipe pluridisciplinaire	
I – Les réunions de travail	
J – Les formations	
PARTIE 4 – LA MISE EN OEUVRE DES TEMPS FORTS AU SEIN DE LA STRUCTURE	15
I – LES SOINS	
A – Les repas	
B – Le change	
C – La sieste	
II- LE DEVELOPPEMENT	18

- A - Le développement affectif et social
- B - Le développement cognitif
- C - Le développement psychomoteur

III - L'EVEIL	19
A - L'éveil du langage	
B – L'éveil des sens	
C – Les jeux	
D – Les jeux libres	
E - Les activités dirigées	
 IV - LE BIEN-ETRE	 21
 PARTIE 5 – LE PROJET SOCIAL	 22
 I - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	 22
II - POLITIQUE PETITE ENFANCE MISE EN PLACE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	22
III - LA COMMUNE QUI ACCUEILLE LA MICRO-CRECHE	22
IV. - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES	23
A - AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS	
B - FERMETURE DE LA STRUCTURE	
C - AMPLITUDE HORAIRE ET MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL	
D - TYPES D'ACCUEIL PROPOSES	
E - Accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique	
 V - DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	 24
VI. TARIFICATION EQUITABLE ET DES CONDITIONS DE PAIEMENT FACILITEES	25
VII.MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	25
VIII.MODALITES DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT	27
CONCLUSION	27
ANNEXES	28

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe. C'est un cadre référentiel de l'accueil pour l'enfant, ses parents et les professionnels qui l'accueillent.

Le Projet d'accueil de la Micro-crèche Le Paradis des Enfants s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de celui-ci : faire du séjour de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le principe est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueil varié (réguliers, temps plein et temps partiels) pour un large public d'enfants âgés de 02 mois à 03 ans.

C'est un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance ou à l'Enfance, qui sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. IL est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement du Paradis des Enfant s'articule en 3 grands axes :

- Le Projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Les outils mis en place au quotidien
- La mise en œuvre des temps forts au quotidien
- Le Projet social

Les objectifs du projet d'établissement du Paradis des Enfants :

- Organiser, faire évoluer et rationaliser les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- Communiquer sur les missions et les moyens de réalisation ;
- S'assurer que l'équipe, le gestionnaire et les parents ont chacun leur place et des missions définies dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Favoriser l'implication des salariés, des parents, de la CAF, de la PMI.

Ce projet précise :

- Les missions générales de l'établissement ;
- Les ressources humaines et techniques mobilisées (locaux, personnel, matériel...)
- Les objectifs particuliers notamment en termes d'engagement vis-à-vis de l'enfant, des familles et de la collectivité sur lesquelles s'appuie l'action du gestionnaire et des professionnels.

PARTIE 1 – PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif, apparaît dans l'article R.2424-29 du Code de la Santé Publique, et décrit les grandes lignes éducatives et les pratiques professionnelles à partir des 5 temps forts de la journée : l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Le projet éducatif décrit la vie institutionnelle, avec son fonctionnement ses pratiques professionnelles et ses valeurs.

NOS OBJECTIFS

Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Les personnels de la Micro-crèche, en collaboration étroite avec les familles veillent à :

I - Pour les enfants :

- Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la vie en collectivité,
- Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation,
- Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers éducatifs,
- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation, en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel, affectif et de sa personnalité.
- Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants, la musique etc...,
- Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.
- Proposer des espaces dédiés à l'écologie et à la découverte de la nature sous forme de potagers.

II - Pour les parents :

Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement quelle que soit l'heure est accueillie. Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

Comme premier lieu d'accueil fréquenté par les familles, nous nous intégrons dans une orientation de coéducation qui permet d'assurer une continuité entre le monde privé de l'enfant et celui de son lieu d'accueil.

III - Le travail de l'ensemble du personnel des Micro-crèches :

Pour un accueil de qualité, il faut du personnel compétent et épanoui. Tout le personnel du paradis des enfants bénéficient d'un programme de mobilité interne et

de formations continues. Notre volonté est de créer un environnement social où nos collaborateurs se sentent écoutés et considérés avec bienveillance.

Nos ambitions relatives à nos enjeux « humains » :

- Favoriser le bien-être au travail de nos salariés en proposant des formations ainsi qu'un accès aux formations diplômantes.
- Faire participer les équipes à l'évolution du projet pédagogique. Encourager les initiatives de chacun au sein de l'entreprise et des structures.
- Etre à l'écoute de l'ensemble des équipes en mettant en place un management de proximité et un accès spécifique sur internet pour que chacun puisse s'exprimer auprès de la Direction en toute liberté.

PARTIE 2 - PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique reste au au coeur du projet d'établissement. Il représente la trame commune mais également un guide pour vivre ensemble. Il fait référence à la manière d'intervenir auprès des enfants, inscrit les intentions éducatives dans les actes quotidien. Aussi, il traduit une idéologie dans ce qui va être proposé aux enfants et à leurs familles. Notre projet pédagogique structure une dynamique de travail et des activités qui fondent nos valeurs et les objectifs des micro-crèches Le Paradis des Enfants.

I – PRESENTATION DES VALEURS ET DES OBJECTIFS DES STRUCTURES

A- Principal objectif : garantir la sécurité et le développement global de l'enfant

Les micro-crèches Le Paradis des Enfants accueillent dans leurs établissements des enfants âgés de 02 mois à 03 ans. Face aux enjeux que représentent ces premières années de vie (confiance en soi, langage, motricité...), l'enfant doit être accueilli dans les meilleurs conditions pour faciliter un développement global et harmonieux.

Nous apportons un soin particulier à l'accueil qui doit répondre au moins à cinq critères pour être de qualité :

- Etre personnalisé à l'enfant
- Préserver la sécurité affective des enfants
- Développer et nourrir leur curiosité
- Respecter leur dignité
- Clairement définir la place des professionnels qui accueillent les enfants

Pour mettre en place et accueil individualisé à la fois pour les enfants, pour les parents et pour les équipes, il nous est primordial que les critères suivants soient mis en place au sein de nos structures :

*** Assurer sa sécurité physique**

les structures « Le <Paradis des Enfants » veillent à l'application des normes législatives, d'hygiène et de sécurité, en appliquant les décrets relatifs à l'accueil de la petite enfance ainsi que les instructions en vigueur de la CNAF et des Caf régionales et des préconisations des PMI.

Pour cela des procédures et des outils de contrôle sont mis en place. La Direction petite enfance et les équipes de direction des structure veillent à l'application de ces normes en collaboration avec le médecin référent. Le Taux d'encadrement est respecté au plus près des besoins du groupe d'enfants. Les locaux sont aménagés et régulièrement contrôlés par des professionnels afin de permettre une sécurité optimale des enfants.

*** Assurer une mission de prévention**

Lieu d'accueil des jeunes enfants, de rencontres et d'échanges avec les familles, la micro-crèche est naturellement un espace de prévention où des professionnels, spécialistes du développement de l'enfant , vont être au service de son bien-être et à l'écoute des manifestations de mal-être ou des indicateurs d'une situation préoccupante.

Dans le cadre de leurs missions, entourées de compétences variées, les équipent des structures d'accueil ainsi que la Direction de la petite enfance « Le Paradis des Enfants » veillent sur chaque enfant et soutiennent les familles si l'état de leur enfant semble nécessiter une aide médicale, sociale ou une protection particulière.

*** Assurer sa sécurité affective**

La sécurité affective est un préalable à l'estime de soi, l'enfant a un besoin de reconnaissance de l'adulte pour oser aller de l'avant. Toutes les équipes du « Le Paradis des Enfants » sont sensibilisées à la complexité de l'accueil de l'enfant au sein d'une collectivité. Veiller à l'individualité de chacun, tout en permettant au groupe d'évoluer au rythme de la journée, est un travail délicat et sans cesse revisité. Dans nos structure, favoriser la sécurité affective de tous les enfants est une priorité et le fruit d'une réflexion des équipes sur des aménagements des espaces adaptés, la mise en place de repères humains matériels et la bienveillance, d'actions et de gestes cohérents.

Dans chaque structure sont mis en place des temps de formations avec des intervenants et temps de réunion afin d'apporter cette dynamique de réflexion constante.

*** Assurer des repères humains et spatio-temporels**

- Les repères humains :

Chaque enfant est accueilli de manière individuelle par des professionnels de la petite enfance. Des formations sont mises en place afin de favoriser le lien dans la relation triangulaire parents-enfants-professionnels.

- Les repères dans l'espace

Chaque espace répond à un objectif clair pour que chacun trouve sa place.

Pour que l'enfant se repère au mieux :

* Dans chaque section, les lieux sont bien définis avec des espaces dédiés aux activités de sieste, de repas et de jeux.

* Nous privilégions des espaces de soins quotidiens adaptés à l'individualité, à la singularité et l'intimité de l'enfant.

Pour que les parents trouvent aussi leur place :

* Un hall d'accueil convivial leur permettra la rencontre avec d'autres parents.

B- Favoriser l'éveil et la socialisation en lui permettant d'être acteur de sa journée

Pour nous, l'enfant doit exprimer ses capacités et être acteur de son développement. Pour cela il faut permettre le libre choix pour le jeu, le jeu relève du plaisir, mais c'est aussi un mode d'expression, sa façon d'appréhender le monde. Lui donner la possibilité de choisir son activité est un facteur primordial de son développement global.

Pour favoriser l'autonomie de l'enfant, les lieux de jeu sont accessibles et dédiés à des activités bien définies comme le coin d'nette, le coin motricité.

La mise en place d'un panel d'activités originales, animées par des intervenants extérieurs, de la motricité (babygym), ludique (conte, musique, chant) fait partie des priorités pour nous, pour une découverte sans cesse renouvelée par les enfants.

C- Etablir une relation de coéducation et de confiance avec les parents

Tout au long de son accueil au sein de la structure, la famille est reconnue comme premier éducateur de son enfant. Les équipes sont là pour prendre le relais sur un temps donné. La mise en place d'un espace et de temps où la parole peut circuler permet d'instaurer un dialogue informel, mais confiant entre professionnels de la petite enfance et parents.

Un accueil c'est avant tout une rencontre : En crèche, la première rencontre est primordiale. Elle est déterminante pour la création du lien et des futures relations entre professionnels et familles.

La mise en place de cahier de transmission, de temps d'échanges autour d'un petit déjeuner, des réunions d'information, de photos et vidéos accessibles via le web pour les parents, de formations par des intervenants professionnels sur des thèmes spécifiques tels que massage pour bébé, l'alimentation, le sommeil etc...favorisent cette relation de coéducation.

Dans nos structures nous élaborons, en partenariat avec un architecte spécialisé dans la petite enfance, des outils et espaces qui évoluent en fonction de l'âge des enfants.

Nos établissements sont plus que des lieux où l'on peut déposer son enfant en toute quiétude. Ce sont de réels Pôles d'accueil, de convivialité, d'écoute et d'échange.

Toutes ces actions permettent par conséquent cet accueil individualisé mais aussi de garantir la sécurité et le développement global de l'enfant.

Le concept de « petite famille »

Sur une amplitude horaire allant de 07H00 à 18H00, la structure accueille 10 enfants de 2 mois à 3 ans qui cohabitent en parfaite harmonie. L'intérêt de cette organisation dite en « petite famille », est de répondre au plus près aux besoins de chaque enfant dans un contexte d'accueil collectif. **Le projet atypique des micro-crèches est d'apprendre à grandir ensemble favorisant les échanges entre enfants d'âges différents.** Les plus petits observeront ainsi les compétences des plus grands et seront poussés par le désir de les imiter. Les plus grands quant à eux seront plus posés et attentionnés envers les plus jeunes. Au groupe d'enfant poussé à la compétition et à la rivalité au sein d'une même classe d'âge se substitue **un groupe orienté vers la coopération et l'entraide.** Des temps plus individualisés sont donc facilement aménagés et ainsi les enfants peuvent profiter de la douceur d'un accompagnement en groupe restreint.

D – L'Aménagement de l'espace

la configuration de la structure (en petite famille), permet d'organiser l'espace et le temps pour respecter le rythme de chaque enfant mais aussi pour proposer des activités suscitant un intérêt pour chacun.

« La fonction du milieu n'est pas de former l'enfant mais de lui permettre de se révéler » M.Montessori

Afin de donner des repères à l'enfant nous aménageons des espaces fixes au sein de la structure tels que :

- * Coin jeux d'imitations (dînette, coin poupée...)
- * Coin jeux de construction
- * Coin puzzle, dessin
- * Coin motricité au sein de la salle psychomotricité
- * Coin peinture dans la salle de jeux
- * Coin jeux sensoriels et objets insolites

L'aménagement de l'espace, de la structure, est organisé selon les coins précédemment cités afin que les enfants aient des repères.

Ces espaces permettent à l'enfant d'accumuler des expériences et de favoriser son développement psychomoteur ainsi que son imaginaire. En fonction de leur rythme, les enfants vont et viennent dans les différents espaces.

De plus, différents ateliers sont proposés par les professionnels comme la peinture, la pâte à modeler, afin de les initier à divers apprentissages.

L'espace cocooning dédié aux bébés est mis en place sur des tapis avec différents jeux permettant l'éveil du plus petit,. Un tapis de couleurs différentes est juxtaposé à celui des bébés pour proposer un coin cocooning aux moyens/grands.

Un espace jeux insolites (comme des boîtes à encastrements avec bouchons de laits, des bouteilles vides en plastique, des biberons, des boîtes à visser...), est installé sur un autre tapis.

Une table est installée afin de permettre aux plus grands de pouvoir effectuer des activités plus fines comme la pâte à sel, le dessin ou les gommettes.

L'aménagement de l'espace que nous avons réalisé est conçu de façon à ce que chaque enfant puisse faire ses propres découvertes et expériences quel que soit son âge.

E- Découvertes de nouveaux espaces et de partenariat

Les structures se doivent d'être en relais vers la société et permettre une approche progressive du monde extérieur : découverte de nouveaux lieux, rencontres de nouveaux individus par des sorties de proximité.

Des partenariats, en fonction du temps et du rythme du groupe sont mis en place, par des sorties à la bibliothèque, jeux extérieurs dans un parc, achats du pain à la boulangerie....

Des passerelles sont mise en place avec les différents partenaires locaux comme l'école, le centre de loisirs ainsi que le relais d'accueil d'assistantes maternelles, auxquels nous proposons un accueil sur nos locaux.

Ces sorties nécessitent une certaine organisation et doivent être programmées car une participation des parents peuvent être demandée.

Toutes ces activités et sorties font l'objet de l'élaboration d'une fiche d'action qui permet à l'équipe la mise en place et l'évaluation de l'action.

PARTIE 3 – LES OUTILS MIS EN PLACE AU QUOTIDIEN

I- L'ACCUEIL : Faciliter la séparation « quotidienne » avec les parents

IL nous semble important de veiller à ce que l'accueil de enfants et celui de leur famille se fasse dans de bonnes conditions. Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et les parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité effective de l'enfant tout au long de son accueil

A - Le premier accueil

C'est une rencontre fondamentale.

Elle doit permettre de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation, de leur dire qu'il est normal d'être inquiet et de leur donner des éléments de réflexion qui leur permettront de commencer à organiser leur vie future avec la garde de leur enfant.

Elle doit poser les bases d'une relation de confiance réciproque et permettre d'identifier la place de chacun.

Visite des locaux, rencontre avec l'équipe, écoute attentive des questions et angoisses des parents, explications claires permettent d'établir un premier lien de confiance.

Une première rencontre avec la Référente Technique est nécessaire afin que les parents puissent visiter la structure et valider leur choix avant de poursuivre les démarches quant à l'admission de l'enfant.

B - La familiarisation : favoriser l'adaptation à la crèche

La familiarisation est un passage nécessaire, elle permet d'apprendre à connaître la crèche. Elle permet de découvrir l'équipe et la structure en toute sécurité. Elle favorise la construction d'une relation, la connaissance, la reconnaissance de l'autre ainsi que l'acceptation d'un lieu régi par des règles communes à tous. **Cette adaptation donne la possibilité à l'équipe éducative d'établir une relation de confiance et donc de pouvoir mettre en place le processus de séparation entre l'enfant et sa famille.**

Pour cela un professionnel se rend disponible les premières semaines de présence de l'enfant de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'intégrer à l'ensemble de l'équipe et du groupe d'enfant.

La durée de cette adaptation s'étale sur une semaine minimum en s'adaptant à l'enfant et la famille, elle doit se faire en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille

Les informations communiquées par le parent accompagnant permettent à l'équipe de prendre l'enfant en charge en respectant son rythme et ses habitudes.

C - Déroulement de la période de familiarisation :

- **Premier jour** : Première prise de contact avec le groupe, l'enfant et le parent restent une heure et font connaissance avec le personnel et les autres enfants.
- **Deuxième jour** : L'enfant réintègre le groupe sans la présence du parent qui quitte la structure pendant une heure. A ce moment là l'équipe des professionnels va créer une relation privilégiée avec l'enfant. C'est le moment d'instaurer le climat de confiance nécessaire à cet âge.
- **Troisième jour** : L'enfant va rester trois heures sans la présence du parent et commence, s'il le souhaite, en fonction de son âge, à participer aux activités. Il prend conscience de ses nouveaux amis et commence à se familiariser au groupe.

- **Quatrième jour** : L'enfant va rester autre heures et l'équipe inclut un repas. C'est le moment d'observer les réactions de l'enfant pendant le repas et lui permettre de passer une matinée complète avec ses pairs.
- **Cinquième jour** : L'enfant va rester une journée complète si tout s'est bien passé jusqu'alors.

Cette période d'adaptation n'est pas définitive, elle peut être adaptée en fonction du comportement de l'enfant. Si nécessaire, les professionnels et les parents s'associent pour prolonger la période de familiarisation..

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents dans leur réalité éducative et leur permettre d'une part, de se séparer de lui en confiance, d'autre part de le retrouver sereinement après le temps d'accueil.

Une feuille de transmissions est remplie quotidiennement par l'équipe afin de pouvoir recueillir les informations importantes venant de la famille (exemple : l'enfant a mal dormi) et également de pouvoir à la fin de la journée d'accueil retranscrire aux parents les informations importantes de la journée (exemple : comment at-t-il mangé, humeurs, réaction avec les autres ou face à une mise en place d'activités, etc...).

D- La référence

Etre référent ne veut pas dire s'occuper tous le temps d l'enfant mais être un interlocuteur privilégié des parents, de l'enfant et savoir transmettre à l'ensemble de l'équipe les informations sur les habitudes de cet enfant. Elle est garante de son sentiment de sécurité. Plus l'enfant est petit plus il a besoin de continuité dans les soins qu'on lui apporte.

La référente est la personne qui prend en charge l'enfant sur les « temps forts » (repas, siestes, soins...).

L'adaptation étant un point fort lors de l'arrivée, l'enfant et sa famille sont accueillis par une personne référente.

E - Les repères

L'équipe pédagogique crée des repères rassurants et sécurisants pour les enfants. Il s'agit notamment de moments qui permettent aux enfants de se repérer dans le temps et l'espace. Ainsi, ils peuvent anticiper les différents temps de la journée et les appréhender avec plus de sérénité. Pour cela, il est mis en place des « photos repères » qui indiquent à l'enfant qu'il retrouvera toujours ses affaires (lits, vêtement, doudou...) et/ou un jeu toujours à une même place. Dans la même optique, les lits sont toujours au même endroit. Rassuré sur la permanence du lieu, **l'enfant s'approprie l'espace** peu à peu et peut alors découvrir « le monde » qui l'entoure. **Il devient acteur des expériences qu'il souhaite faire et acquiert au fil du temps de plus en plus d'autonomie.**

De plus, les aménagements de l'espace évoluent au fil de l'année pour mieux répondre aux nouveaux besoins des enfants qui grandissent. Mais, l'équipe réfléchit toujours à ce que

des points de repères restent visibles pour eux (meubles et/ou jouets toujours à la même place.

Tout au long de la journée, certains rituels sont aussi mis en place autour de temps de chansons, comptines et/ou lectures pour annoncer la transition d'un moment à un autre.

Un temps de regroupement est ainsi proposé aux plus grands afin d'échanger et de faire une pause pour décider ensemble des ateliers.

F - Les échanges et les transmissions avec la famille

Les transmissions sont un temps d'échange et de partage autour de l'enfant.

Elles ont pour but de recueillir les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Les parents nous confient ce qui leur paraît important pour améliorer la journée de leur enfant. Ils sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant.

Chaque matin, l'enfant et sa famille sont accueillis individuellement. Il s'agit alors de recenser un certain nombre d'informations pour que la transition entre maison et crèche se passe de façon la plus fluide possible et amener progressivement à la séparation. Souvent, nous observons que lorsqu'un rituel est mis en place (un dernier coucou par la fenêtre), l'enfant se sent alors acteur de la séparation.

L'accueil du soir s'organise de la même façon que le matin. Le(la) professionnelle s'attache à détailler la journée de l'enfant afin que les parents puissent se représenter au mieux « la vie à la crèche ». Retranscrire au parent une anecdote est un bon moyen pour lui d'imaginer son enfant vivre au sein du lieu. En effet, nous avons pu noter que bien souvent les parents retiennent de la journée deux images : celle de leur à son départ le matin et à son arrivée le soir. C'est donc aux professionnels d'aider les parents à visualiser les interactions qu'a pu vivre leur enfant tout au long de la journée. Dans cette même optique, d'autres supports sont mis en place pendant l'année tels que photos ou vidéos. De plus, un cahier de vie sera mis en place. Celui-ci est alors rempli quotidiennement par les professionnels et les familles et, fait des allers-retours entre la maison et la crèche. Cet outil de communication pourra aussi être agrémenté de photos.

G - L'Equipe

« Une équipe existe à travers une savante alchimie entre le professionnalisme, le bon sens et la complexité des relations humaines » C.SCHULL

Etre une équipe de professionnels de la petite enfance, c'est selon nous s'inscrire dans un travail et une démarche commune ou nous partageons les mêmes valeurs éducatives tout en respectant les pratiques individuelles.

Le travail d'équipe est un élément essentiel au bon fonctionnement de la journée autant pour l'enfant, les familles que pour le personnel. Il assure une continuité pour l'enfant et sa famille, une cohérence des pratiques professionnelles, et un soutien pour les professionnels. Pour cela divers outils comme des réunions d'équipes, des cahiers de transmissions, des plannings sont mis en place.

H - Présentation de l'équipe pluridisciplinaire

Conformément à la réglementation, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance. Pour chacune des structures, L'équipe est composée de la gestionnaire et responsable des structures, d'une Educatrice

de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, de deux auxiliaires petites enfances et d'un agent de collectivité.

- **La Gestionnaire** : Elle assure la direction, l'organisation et la gestion de la micro-crèche

- **L'Educatrice de jeunes enfants** : assure l'organisation de la micro-crèche et fait appliquer les dispositions du règlement intérieur. Elle est garante du cadre sanitaire, du bon fonctionnement de la structure et de la qualité de l'accueil des enfants et des parents ainsi que du respect de la législation en vigueur. Ses fonctions d'éducatrice lui permettent de mettre en place des dispositifs et des actions éducatives auprès des enfants en collaboration avec les auxiliaires. Elle assume aussi le lien avec les différents partenaires.

Elle est le relais entre la direction et l'équipe. Elle est garante de la mise en place du projet pédagogique. Elle assure, en ce sens, un rôle de formation auprès des professionnels, impulse une dynamique et une cohérence à l'équipe. Elle propose à l'enfant un éveil et un environnement adapté et offre un soutien à la parentalité à chaque famille.

- **L'auxiliaire de puériculture** / prend en charge l'accueil des enfants et de leurs familles. Il (elle) dispense les soins quotidiens d'hygiène et de confort aux enfants. A ce titre, il (elle) peut assumer un rôle de formation de ses collègues, ainsi qu'un rôle de soutien à la parentalité. IL (elle) propose à chaque enfant des activités d'éveil adaptées à son développement.

- L'auxiliaire petite enfance : prend en charge l'enfant en liaison avec une équipe pluridisciplinaire. Sous la responsabilité d'un responsable technique., il (elle) répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'il (elle) assure, les soins auxquels il (elle) participe et aux activités d'éveil qu'il (elle) organise. Il (elle) veille à sa sécurité et à son bien-être. Elle est amenée à se charger des repas.

- L'agent de collectivité : a en charge le nettoyage des locaux qui permet de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité. Il respecte les consignes de bonnes pratiques d'hygiène et le plan de nettoyage de la structure. Par ses activités, il contribue au bien-être des enfants pris en charge.-=

I - Les réunions de travail

Des réunions d'équipe sont mises en place une fois par semaine. Lors des réunions de section, nous échangeons aussi sur des moments forts en crèche comme le sommeil, le développement psychomoteur, le portage...afin de réactualiser les différentes connaissances.

En complément de ces réunions hebdomadaires, une réunion trimestrielle avec toute l'équipe permet la mise en place de différents projets comme la préparation des diverses fêtes de l'année (Pâques, Carnaval, Noël etc..).

D'autres réunions sont régulièrement mises en place afin d'échanger sur l'évolution des différents projets. Elles permettent ainsi de maintenir une réflexion active et dynamique au sein de l'équipe, ainsi, qu'une cohésion du groupe.

J - Les formations

Il nous semble primordial de faire participer les équipes à l'évolution du projet pédagogique, et d'encourager les initiatives de chacun au sein de l'entreprise et des structures. Favoriser le bien-être au travail de nos salariés e, proposant des formations, ainsi qu'un accès aux formations diplômantes, en créant un partenariat avec les écoles à travers une politique de stages ambitieuse et professionnelles.

Toutes nos équipes sont formées, avant toutes ouvertures de structure, aux normes HACCP et formation premiers secours. De même, elle sont formées en amont au projet éducatif afin de pouvoir mettre en œuvre l'accueil des enfants dans une totale harmonie et cohésion.

PARTIE 4 – LA MISE EN OEUVRE DES TEMPS FORTS AU SEIN DE LA STRUCTURE

I - LES SOINS

Les soins correspondent à une réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.

L'enfant doit se sentir en sécurité et en confiance dans sa relation avec les accueillants

des structures d'accueil afin de pouvoir s'épanouir et s'ouvrir aux autres. Ces temps sont également pour l'enfant, des repères dans la journée.

Trois temps de soins rythment la journée d'accueil.

A -Le repas

Le temps du repas est un moment important, un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes.

Le repas répond :

- A un besoin physique qui est celui de manger et de boire sainement
- Au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs
- Au plaisir de manger
- Au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux

Il vise également des objectifs plutôt sociaux comme d'enseigner aux enfants :

- La richesse des échanges et la convivialité
- Les règles de vie (merci, s'il te plaît, etc...)

- La prise de conscience que le temps du repas est également un moment privilégié où l'enfant peut développer son autonomie et apprendre à manger seul.

- Le repas des moyens/grands

Les repas sont préparés et livrés par un service de restauration extérieure. L'équipe se charge du réchauffage des plats et de leur préparation pour les enfants (exemple : découpe des fruits).

Avant le repas, les plus grands vont se laver les mains puis sont installés à table, par petits groupes mélangés, afin que l'enfant soit acteur de son repas, nous lui proposons de participer à l'installation du repas, de se servir, de débarrasser son assiette et de nettoyer son visage et ses mains avec un gant, sous la surveillance bienveillante de l'adulte.

- Le repas des bébés

Pour les bébés encore alimentés au biberon, le rythme de l'enfant est respecté et tient compte de comment cela s'est passé à la maison et de quand le dernier biberon a été pris, l'information étant communiquée par les parents lors de l'arrivée de l'enfant à la micro-crèche.

L'animatrice s'installe confortablement et donne le biberon de manière à être dans un lieu propice à une prise de repas dans le calme.

Pour les plus grands, le repas est pris en groupe autour de la table.

Les enfants sont encouragés à apprendre à manger seuls afin de développer leur apprentissage de l'autonomie. Les animatrices sont présentes autour de la table pour accompagner les enfants dans ce temps de la journée.

B - Le change

Le change est un moment important de communication (verbalisation des gestes par exemple). C'est aussi un moment d'échange individualisé privilégié, de bien-être, qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect de l'enfant et en y apportant les soins nécessaires.

La salle de change est une pièce à part dans la structure avec un plan de change et des sanitaires adaptés aux enfants.

Dans la micro-crèche les soins d'hygiène et de change sont réalisés avec de l'eau et du savon hypoallergénique.

Lors du temps du soin il est nécessaire de respecter l'intimité de l'enfant. Pour cela nous les incitons à se déshabiller dans la salle de bain et non à l'endroit où ils se trouvent.

Après chaque change pour les enfants n'ayant pas encore acquis la propreté, le plan de change est désinfecté.

Dans notre société, l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe au grandissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance

physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte.

L'acquisition de la propreté doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement.

C - La sieste

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance appelée hypophyse est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire pour que l'enfant puisse à nouveau découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. Dormir, c'est grandir.

La micro-crèche Le Paradis des Enfants 1 dispose de deux dortoirs :

Un dortoir pour les bébés : composé de lits barreaux permettant de respecter leur rythme et leur proposer un temps de repos selon leurs besoins. Afin de respecter au mieux son rythme, nous ne réveillons pas un enfant qui dort. Tous les enfants ont un lit nominatif et une place fixe dans le dortoir.

Chaque enfant est accompagné individuellement au sommeil selon son besoin. Son doudou et sa tétine lui sont proposés pour ce moment. Dans le cadre réglementaire qui régit les établissements d'accueil du jeune enfant, les tours de lits, coussins et grosses peluches ne sont pas admis dans les lits.

Un dortoir pour les moyens/grands : composé de lits moustiques et des lits barreaux, sont nominatifs et sont à une place fixe. Les enfants seront accompagnés par une professionnelle le temps de l'endormissement. Il leur sera proposé également, après le repas, des paniers avec le noms de chaque enfant et une image qui restera inchangée tout au long de l'année, afin de servir de repère à l'enfant. L'enfant pourra y déposer ses vêtements avant d'aller se reposer. Ainsi, à son réveil, il retrouve ses vêtements dans son panier et il peut ainsi se ré habiller seul en présence d'un adulte.

Le réveil se fait de façon échelonnée, permettant ainsi le respect du rythme de sommeil de chacun. L'enfant réveillé se lève puis va dans la salle de vie où un adulte est présent. Il est proposé à l'enfant à ce moment un temps pour se rhabiller et un temps de jeux calmes (puzzle, dessins etc...)

La structure fournit le linge de lit : turbulettes, draps, couvertures, taies d'oreiller.

II - LE DEVELOPPEMENT

Le développement de l'enfant se fait principalement en fonction de 2 facteurs :

- Sa maturation neurologique (le stade de maturation de son cerveau)
- L'apprentissage et l'expérience.

Mais d'autres facteurs l'influencent aussi : le désir, le plaisir, l'hérédité, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle etc...

C'est pourquoi, le vécu dans la structure d'accueil joue également un rôle dans ce développement. On peut définir trois grands axes de développement :

- Affectif et social
- Cognitif
- Psychomoteur

A - Le développement affectif et social

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à marcher, à explorer, à parler...), cela lui permet de mieux gérer la séparation et aide à mieux vivre avec les autres.

Mais cet apprentissage, de prime abord évident et simple, ne se fait pas tout seul. La qualité de l'attention que l'adulte porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable.

La structure d'accueil est également un lieu qui favorise les interactions. L'enfant a besoin d'établir des relations pour exister en tant qu'individu. Le premier lieu où l'enfant établit ces relations aux autres est la famille. La structure d'accueil permet la continuité de ce besoin social chez l'enfant. La famille et la structure d'accueil accompagnent conjointement l'enfant dans l'épanouissement nécessaire à son développement affectif et social.

B - Le développement cognitif

Par son tempérament, sa personnalité, ses forces et ses faiblesses, l'enfant développe des milliers d'habiletés à un rythme qui lui est propre.

Ses activités incluent des processus cognitifs tels la perception, l'apprentissage, la mémoire, le langage et la pensée.

Ainsi, il évolue intellectuellement au quotidien. C'est également en agissant sur l'environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

La structure d'accueil participe au développement cognitif de l'enfant. Elle l'accompagne dans sa croissance et son autonomie en proposant des activités quotidiennes fixées par

l'équipe et qui correspondent en tout ou partie à l'axe pédagogique développé chaque année.

C - Le développement psychomoteur

Le développement psychomoteur est l'évolution des acquisitions sensorielles, motrices et cognitives d'un individu au cours de sa vie.

L'enfant perçoit le monde extérieur à travers son corps. L'environnement familial et la structure d'accueil sont pour lui des lieux d'expérimentation. Ils favorisent l'éveil des sens (ouïe, vue, odorat, toucher) et permettent à l'enfant de se découvrir, d'évoluer.

Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, c'est l'aider à mieux se connaître, le considérer comme un individu à part entière et l'amener à l'autonomie.

III - L'EVEIL

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel, les équipes éducatives des structures d'accueil proposent d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui des vraies sources de plaisir.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à son âge et à son stade de développement.

A - L'éveil du langage

Les enfants sont très sensibles à nos expressions et à notre langage non verbal. Il nous semble important de leur parler de ce que l'on fait pour eux et avec eux.

Il est important à tout moment de mettre des mots sur ce que l'enfant vit et nous cherchons à l'encourager à exprimer ce qu'il ressent. L'adulte doit accompagner l'enfant grâce à la verbalisation, lui parler en collectivité favorise le développement de sa personnalité et il est important de verbaliser chaque geste à l'enfant afin de ne pas le surprendre.

B- L'éveil des sens

Très tôt l'enfant utilise le toucher comme moyen de relation avec ce qui l'entoure. L'audition se développe plus ou moins selon l'environnement sonore dans lequel évolue l'enfant. L'odorat a son importance dans l'approche et la reconnaissance des autres. La vue permet à l'enfant d'identifier les lieux, les visages et lui-même. De même que les autres sens, le goût évolue au cours des premières années, lui aussi est un moyen de relation. Pour permettre au mieux de développer ses sens, nous mettons en place un espace sensoriel regroupant tous ces sens.

Cet aménagement permet à l'enfant de faire connaissance avec ses différents sens et ces différents supports participent au développement sensoriel des enfants. Il est mis à leur disposition différentes matières tel que du tissu en imitation fourrure sur des dalles, mais aussi différents contenants avec des éléments parfumés comme de la menthe.

C - Le jeu

« L'enfant nous demande de l'aider à agir tout seul » M. Montessori

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences.

Il lui permet aussi de :

- Dédramatiser des situations,
- Se confronter aux autres et d'échanger,
- S'exprimer, d'exprimer ses ressentis,
- D'apprendre à se connaître,
- De développer ses facultés,
- De s'identifier à l'adulte,
- D'intégrer des règles de vie,
- De solliciter son corps,
- De développer son langage,
- D'enrichir ses connaissances,
- D'être acteur,

C'est pourquoi, la structure d'accueil doit être un lieu stimulant, aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel.

Les jouets sont des accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

En ce qui concerne les plus jeunes enfants (-de 1 an), l'équipe éducative assurera la prise en charge des tout-petits dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité. Le maternage tient une place essentielle dans la première année de vie.

Le rôle des jouets sera de stimuler les sens et de répondre à leurs besoins.

D - Les jeux libres

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.

L'objectif des structures d'accueil est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps.

Les jeux libres sont également pour les professionnels, des moments privilégiés d'observation.

L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

E- Les activités dirigées

Elles permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives et à favoriser l'expression.

Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

Elles sont accompagnées de petites consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

En proposant ces deux types d'activités, jeux libres et activités dirigées, les professionnels souhaitent rendre l'enfant, acteur de son développement et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.

IV - LE BIEN-ETRE

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

Les équipes éducatives sont garantes de la qualité de vie des enfants au sein des structures.

Elles proposent un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme et selon sa personnalité.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est lui offrir :

- Un environnement bienveillant : chaque enfant, parent et professionnel doit pouvoir s'approprier le lieu d'accueil et y trouver sa place. Chacun doit s'y sentir bien et en confiance.
- Un environnement stimulant : il doit encourager la vitalité découvreuse de l'enfant.
- Un accueil civilisant : l'enfant n'est pas uniquement considéré comme un être « à part entière » mais aussi comme un être « en devenir ».
- Un accueil qui tient compte de son individualité : le personnel éducatif tient compte de la dimension unique et individuelle de l'enfant.
- Un accueil qui protège sa sécurité affective et respecte sa dignité : l'enfant évolue dans un cadre de vie sécurisant et structurant.

PARTIE 5 - PROJET SOCIAL

I- CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION

La ville de trois Bassins accueille 7 882 habitants, selon une source INSEE de 2015.

Durant ces dernières décennies de grands progrès ont été accomplis pour rattraper les retards de développement tout en assurant les conditions d'un développement harmonieux du territoire. La ville a alors connu une expansion telle, que de nombreuses familles sont venues s'y installer.

Aujourd'hui la population des Trois Bassins a dépassé le cap des 8 000 habitants. Tout l'enjeu est de projeter des conditions de développement qui permettront d'accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux habitants des Trois bassins que comptera la ville en 2022. En moins de 10 années la population augmentera de 10 000,00 personnes supplémentaires, ce qui correspond au tiers de la population actuelle. Le taux de croissance de la population est de 3% parmi les taux les plus élevés de la Réunion.

Le centre-ville qui s'est construit durant ces dernières décennies se fondait sur la base d'une population trois fois plus petite.

La Volonté de la Commune étant de construire 600 logements à l'horizon de 2022, beaucoup de projets de construction sont en cours, des hauts jusqu'au littoral, de nombreux projets de constructions vont se succéder, grâce à la réalisation d'une importante réserve foncière sur la commune, destinée aux logements (social, intermédiaire, LES).

Aussi, cette implantation au sein de la Commune des Trois Bassins constituera en elle-même plus habitants dont une augmentation de la demande en crèche.

D'où l'intérêt indispensable de l'implantation de nouvelles structures d'accueil d'enfants qui se justifie pleinement afin de répondre au mieux aux besoins des familles concernées.

A - Crèches à Trois bassins

1 seule crèche et autres modes de garde sont référencés à Trois Bassins

Cette page des crèches à Trois bassins présente l'ensemble modes de gardes recensés, micro-crèches, halte-garderie, maisons d'assistantes maternelles et autres lieux d'accueil de la petite enfance de la commune de Trois Bassins.

B – Types de crèches à Trois Bassins

- Micro-crèches (1)

II- POLITIQUE PETITE ENFANCE MISE EN PLACE AU SEIN DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, La commune de Trois Bassins, mène une politique en faveur de la petite enfance, encourage la qualité et le développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire.

A ce jour ce sont 27 places en structure d'accueil collectif qui sont proposées aux familles et environ 10 places en accueil individuel auprès des assistantes maternelles. Les objectifs de cette politique sont de répondre aux besoins des familles en terme de proximité géographique et de diversité dans les modes d'accueil proposés.

La mission est d'accompagner les jeunes enfants dans leur cheminement vers l'autonomie en toute sécurité mais aussi de soutenir la fonction parentale par de la socialisation précoce et un renforcement des liens parents/enfants.

La promotion de la mixité sociale, l'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil et l'accueil des enfants en situation de handicap sont aussi au cœur des préoccupations. Toutes les actions menées avec et autour de l'enfant s'inscrivent dans une démarche pédagogique confiée à des professionnels de la petite enfance.

III- LA COMMUNE QUI ACCUEILLE LA MICRO-CRECHE

D'après le tableau ci-dessous, il apparaît que la population de Trois Bassins a augmenté de 0,08 % en 5 ans.

La population totale est de 7 113 habitants en 2022. Le nombre de naissances en 2024 est de 94 enfants, le nombre de décès est de 42 pour la période 2024

- Tableau évolution de la population

	Les Trois Bassins	Moyenne des villes
Population en 2022	7 113 hab	1 918 hab.
Densité de population en 2022	167,10 Hab / Km ²	165 Hab / Km ²
Nombre de ménage en 2022	2 766	821
Habitants par ménage en 2022	2,9	2,4
Nombre de famille en 2022	1 900	514
Naissances en 2024	94	22
Décès en 2022	42	17
Solde naturel 2022	77	5

IV- PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Quel que soit le type d'accueil choisi, aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents ni aucune condition de fréquentation minimale ne sont exigées.

A - Age des enfants accueillis

La structure accueille des enfants de 02 mois à 6 ans. La priorité est néanmoins donnée aux enfants de moins de 3 ans ; les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce public.

Néanmoins s'il y a des places vacantes, le mercredi ou les vacances scolaires pendant lesquelles la structure reste ouverte, des périscolaires pourront être accueillis (jusqu'à la date anniversaire de leur 6 ans).

B- Fermeture de la structure

Les dates de fermetures de la structure sont affichées chaque année. D'une manière générale la structure est fermée :

- Le week-end ;
- Les jours fériés ;
- Les périodes de congés annuels (1 semaine à Noël)

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (formation, journée pédagogique...). Les parents en sont informés à l'avance.

C- Amplitude horaire et modulation de la capacité d'accueil

La micro-crèche est ouverte de 07H00 à 18H00. Les parents doivent néanmoins prévoir un temps de transmissions.

Modulation de la capacité d'accueil pour chaque micro-crèche :

Tranche horaire	7H00 – 8H30	8H30 – 17H30	17H30-18H00
Nombre d'enfants	6	12	6

Accueillis

D - Types d'accueil proposés

*** Accueil régulier**

Cela concerne les enfants connus et inscrits dans les structures selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Les réservations se font à l'heure.

Le contrat de réservation avec la famille précise :

- Les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année),
- Les absences prévisibles sollicitées par les familles (congés). Ces absences sont déduites dans la limite de 10 jours calendaires par année civile.
- Les fermetures de la structure

*** Accueil occasionnel**

Cela concerne les enfants dont les besoins d'accueil sont connus à l'avance mais non récurrents. Il concerne donc les enfants de moins de 6 ans préinscrits sur une liste d'attente et accueillis à la micro-crèche selon les disponibilités. Les parents sont avertis d'une possibilité d'accueil, par téléphone au plus tard le matin même.

*** Accueil d'urgence (ou exceptionnel)**

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté l'établissement et pour lequel les parents demandent pour une situation spécifique de bénéficier d'un accueil en urgence (hospitalisation d'un des deux parents, départ de l'assistante maternelle agréée, début d'emploi rapide etc...). Il pourra évoluer par la suite vers un type d'accueil régulier ou occasionnel en fonction des possibilités et disponibilités de la structure.

E - Accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique compatible avec le fonctionnement, l'organisation et la vie en collectivité, peuvent être accueillis dans les structures. Cet accueil doit être travaillé avec la Gestionnaire, La Référente Technique, l'équipe, les parents et le Médecin de l'enfant.

Un Projet d'Accueil individualisé (P.A.I.) sera établi pour adapter au mieux les besoins de l'enfant et ceux de la structure. Ce protocole fera l'objet d'une évaluation régulière pour valider les bénéfices et l'intérêt du maintien de l'accueil de l'enfant.

Pour faciliter cet accueil, la référente technique peut faire appel en accord avec la famille, au Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH), service cofinancé par la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Départemental de Saint Denis.

V – DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être le plus adapté aux besoins de son enfant. L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet éducatif et pédagogique et de la vie en collectivité. Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous auprès du Référent Technique.

Des moyens de communication sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure et ils sont invités à participer à la vie de la micro-crèche (panneaux, photos, organisation de goûters pour les temps forts de l'année, proposition de réunions à thème sur le principe de la conférence débat, réunion d'information, sollicitation pour rassembler du matériel de récupération en vue de prochaines activités, etc...).

Les professionnels s'appuieront sur les remarques et observations que les parents pourront émettre sur la qualité d'accueil soit au travers des enquêtes de satisfaction ou par l'utilisation d'une boîte à idées et remarques.

Tout au long du séjour de l'enfant, l'équipe encourage la communication et le dialogue avec les parents, en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant. Les échanges individuels quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

L'accueil au quotidien est un moment important durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels. Il se fait dans la convivialité et permet ainsi d'établir une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant (sourire, nommer l'enfant par son prénom, inviter les parents à entrer, etc...).

Les parents sont invités à des moments conviviaux ainsi qu'à des réunions d'informations ou thématiques. Ils sont également invités à mettre à profit leurs compétences et passions

particulières (modelage, peinture, conte, chant, musique, cuisine...) pour s'associer à l'équipe pédagogique dans l'organisation des animations.

VI- TARIFICATION EQUITABLE ET DES CONDITIONS DE PAIEMENT FACILITEES

La tarification proposée est directement proportionnelle aux revenus des familles, pour proposer un effort financier modulé qui garantit l'égalité à tous. Le Paradis des Enfants propose :

- Des facilités de paiements aux familles en difficultés passagères.

* De régler les parts familles avec les chèques marmailles du Conseil Départemental.

VII – MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La gestionnaire de l'Association « LE PARADIS DES ENFANTS » est l'interlocuteur privilégié de la CAF, du Conseil Départemental et de la Protection Maternelle et Infantile.

Dans la pratique quotidienne, le Référent Technique rencontrera ces différentes instances lors des différents contrôles mis en place par celles-ci : visite annuelle, réunion, etc...

Le Référent Technique fait le lien avec la Micro-crèche en prenant contact avec la PMI et/ou les Assistantes Sociales ou en rencontrant les personnes exerçant à ce titre si une situation le nécessite.

Un comité de pilotage de la structure a lieu une à deux fois par an réunissant un ou plusieurs élus de la commune, des représentants de parents usagers, un représentant du gestionnaire, un représentant de la CAF, Le Référent Technique, le Médecin responsable de la circonscription (PMI), la Coordinatrice CAF/Conseil Départemental.

Avec la Commune de Trois Bassins :

Les élus de la Commune de Trois Bassins sont régulièrement informés de la vie de la structure. Leurs visites sur place et leurs remarques permettront aux professionnels d'ajuster leur projet de fonctionnement.

La Communes s'engage à soutenir financièrement la structure dans le cadre de la DSP. L'Association « LE PARADIS DES ENFANTS » respecte les normes d'hygiène et de sécurité imposées par les services municipaux et départementaux.

Avec le Conseil Départemental :

La demande d'agrément est faite auprès de cet organisme.

Au cours de l'année, L'Association « LE PARADIS DES ENFANTS » doit transmettre des informations concernant la qualification et le temps de travail du personnel, des statistiques, etc...

Avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Des relevés de présences d'enfants sont transmis afin de percevoir la Prestation de Service Unique (P.S.U.) et les documents comptables et autres informations sont impérativement fournis à chaque exercice.

La Prestation de Service Unique de la CAF s'ajoute à la participation des familles pour couvrir 66% du prix de revient.

La CAF a accordé une aide financière pour l'investissement sur dossier déposé l'année précédant les travaux ou l'achat du gros matériel.

Les organismes extérieurs

La micro-crèche fait appel à un traiteur spécialisé en petite enfance pour la préparation et la des repas et des goûters. Elle dispose de fournisseurs référencés pour l'achat de couches, de produits d'entretien et de mobilier.

La CAF de La Réunion participe au financement de l'investissement de la structure en accordant une subvention. Elle permet également aux familles accueillies à la micro-crèche d'être partiellement remboursées.

La micro-crèche invitera les familles à se rapprocher de la PMI pour toutes questions de santé ou de prévention médicale et psychologique.

La mairie de Trois Bassins et la micro-crèche LE PARADIS DES ENFANTS 1 ont à cœur d'offrir aux habitants de La Commune de Trois Bassins, un mode d'accueil adapté et de qualité. Les crèches veilleront à entretenir des relations professionnelles de proximité avec le Service Petite Enfance de la Ville de Trois bassins.

VIII- MODALITES DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement doit être affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles.

Son suivi est assuré conjointement par le Département et la CAF.

Les modifications (personnel, locaux) l'impactant feront l'objet d'un avenant et devront être transmises par la responsable de la structure au Département et à la CAF.

CONCLUSION

Pendant les premières années de vie de l'enfant, si l'adulte a répondu aux besoins fondamentaux, si l'enfant a été soumis à des stimulations sensorielles et intellectuelles variées, alors il aura acquis une bonne confiance fondamentale vis-à-vis de lui-même et du monde.

La micro-crèche est un lieu ouvert et le projet d'établissement n'a de sens que si les familles en sont partie prenante et participent aussi à son évolution.

Date :

Signature et cachet

La Responsable de la Structure
Madame COUTAYE Marie Colette

ANNEXE 1

ANNEXE 1 : FICHE DE POSTE / REFERENT TECHNIQUE

IDENTIFICATION

SERVICE : ASSOCIATION « LE PARADIS DES ENFANTS » - micro-crèche

POSTE : REFERENT TECHNIQUE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : LA PRESIDENTE DE L'Association « LES ENFANTS DU PARADIS »

MISSIONS

Les missions relèvent de la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet éducatif et social de la structure micro-crèche ;

- participe à l'élaboration et à la rédaction du projet éducatif,
- s'assure de la mise en œuvre de ce projet et le coordonne,
- organise et participe aux activités auprès des enfants,
- s'assure de la sécurité des enfants et contrôle l'exécution des protocoles,
- participe aux soins quotidiens,
- Veille aux conditions d'accueil des enfants et de leurs familles,
- Gère le matériel et les besoins de commande dans le respect du suivi budgétaire
- Participe aux tâches administratives de la structure et au suivi de l'accueil (inscriptions, plannings, dossiers enfants, saisie des présences et suivi des facturations, etc.),
- Elabore les plannings du personnel et des activités en collaboration avec le gestionnaire,
- Rend compte de ses missions.

Cette liste n'est pas exhaustive car il s'agit des principales missions du poste.

MARGE D'AUTONOMIE

En réfère à la Présidente de l'Association « LE PARADIS DES ENFANTS » pour tout problème dépassant ses attributions.

PROFIL DU POSTE

COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES au minimum

Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

CONNAISSANCES

- Psychologie du jeune enfant
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Bonne connaissance de la santé et des besoins physiologiques du jeune enfant
- Maîtrise du fonctionnement de l'établissement
- Maîtrise des outils de bureautique et du logiciel de gestion (MIKADO)

SAVOIR-FAIRE

- organiser le travail en équipe
- Savoir gérer le matériel
- Savoir organiser et planifier les activités en fonction des âges des enfants

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

- Qualité d'écoute et de psychologie
- Fortes qualités relationnelles
- Capacités d'adaptation
- Autonomie et sens de l'organisation

ANNEXE 2 : FICHE DE POSTE / ANIMATRICE D EVEIL

IDENTIFICATION

SERVICE : ASSOCIATION « LES ENFANTS DU PARADIS » - micro-crèche

POSTE : ANIMATRICE D'EVEIL

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : LA PRESIDENTE DE L'Association « LES ENFANTS DU PARADIS 1»

MISSIONS

Les missions relèvent de la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet éducatif et social de la structure micro-crèche :

- Accueille l'enfant et sa famille
- Encadre les enfants (dans les locaux et lors des sorties extérieures),
- S'assure du respect des règles de sécurité,
- Anime les activités d'éveil,
- Distribue les repas,
- Participe aux soins d'hygiène et de change,
- Réalise l'entretien courant des locaux et du linge de la structure,
- Participe aux réunions d'équipe,
- Effectue les transmissions écrites et orales aux parents et aux collègues,
- Rend compte de ses missions

Cette liste n'est pas exhaustive car il s'agit des principales missions du poste.

MARGE D'AUTONOMIE

En réfère au Référent Technique et/ou à la présidente de la Structure pour tout problème dépassant ses attributions.

PROFIL DU POSTE

COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES au minimum

CAP Petite Enfance avec, au minimum, trois ans d'expérience

Ou

Assistantes Maternelles avec, au minimum, 5 ans d'expérience

CONNAISSANCES

Très bonne connaissance de la petite enfance (rythmes et besoins de l'enfant)

Très bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Bonne connaissance de la vie en structure d'accueil

SAVOIR-FAIRE

Savoir travailler en équipes

Savoir gérer du stock et le rangement du matériel

Savoir organiser et planifier son travail

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Etre disponible et à l'écoute de l'enfant et de sa famille
Avoir de la rigueur et de la patience
Avoir des capacités d'adaptation
Avoir la capacité à rendre compte et à informer
Avoir la capacité à travailler en équipe